

**CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**  
**N°01/2021**

**Ouverture de la séance : 20h**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des Fêtes de Froideconche sous la présidence de Monsieur Eric PETITJEAN, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANCELET Sylviane, BUSCHINI Jean-Claude, CAILLET Daniel, DECHAMBENOIT Pierrette, FAIVRE Jérôme, GAVOILLE Sylvie, JEANMASSON Christelle, MARGOLIS Joffrey, MARIGLIANO René, PERRIN Emmanuelle, PETITJEAN Eric, RENAUD Alain, SAGUIN Stéphane, STORTZ Maxime.

**Absents excusés :** Abella JUAN => Pouvoir donné à Sylvie GAVOILLE, Nicolas NURDIN => Pouvoir donné à Jean-Claude BUSCHINI, Claudette FAIVRE-BAZIN => Pouvoir donné à Jérôme FAIVRE, Marina MOREL => Pouvoir donné à Sylvie GAVOILLE, Stéphanie JEANDESBOZ.

**1) Désignation du secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour – 0 contre – 0 abstention), désigne Monsieur Jérôme FAIVRE en tant que secrétaire de séance.

**Enoncé des décisions de Monsieur le Maire depuis le dernier conseil municipal du 10 décembre 2020 :**

<b><u>DATE</u></b>	<b><u>ENTREPRISE</u></b>	<b><u>MONTANT</u></b>	<b><u>OBJET</u></b>
26/01/2021	JL CONCEPT RAPID'INFO	850.00 € HT soit 1 020.00 € TTC	Contrat de maintenance du parc informatique
01/02/2021	AMRF	200.00 €	Renouvellement Adhésion à l'Association des Maires Ruraux

**2) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020 :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (18 voix pour - 0 voix contre – 0 abstention), le Conseil Municipal, APPROUVE le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2020.

**3A – 3B – 3C) Approbation des comptes de gestion 2020 (commune – eau – assainissement) et du compte de dissolution du budget lotissement ZI Les Noyes :**

Le conseil municipal déclare que les compte de gestion dressés par l'exercice 2020, par le receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part (18 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention).

**3D) Approbation du compte de gestion de dissolution 2020 du budget annexe du Lotissement Z.I. Les Noyes II :**

Monsieur le maire précise à l'Assemblée que le compte de gestion budget annexe du lotissement Z.I. les Noyes II dressé pour l'exercice 2018 par le Trésorier, a été approuvé par délibération le 08 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (18 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) :

**APPROUVE** ledit compte de gestion de dissolution du budget annexe du lotissement Z.I. Les Noyes II pour l'exercice 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce compte de gestion de dissolution 2020 et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**4) Approbation des comptes administratifs 2020 :**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mme GAVOILLE Sylvie, adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressé par Mr PETITJEAN Eric, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés.....		71 225.09 €		48 708.38 €		119 933.47 €
Opérations de l'exercice.....	1 385 685.84 €	1 566 416.26 €	796 926.53 €	1 137 102.43 €	2 182 612.37 €	2 703 518.69 €
TOTAUX	1 385 685.84 €	1 637 641.35 €	796 926.53 €	1 185 810.81 €	2 182 612.37 €	2 823 452.16 €
Résultats de clôture.....		251 955.51 €		388 884.28 €		640 839.79 €
Reste à réaliser.....	1 420 857.15 €	1 177 496.74 €			243 360.41 €	
TOTAUX CUMULES	1 420 857.15 €	1 429 452.25 €			243 360.41 €	640 839.79 €
RESUL.TATS DEFINITIFS		8 595.10 €				397 479.38 €
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX ( 17 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention – 1 exclu )</b>						
Résultats reportés.....		6 023.84 €		43 513.60 €		49 537.44 €
Opérations de l'exercice.....	96 152.57 €	205 513.32 €	310 631.65 €	302 442.98 €	8 188.67 €	109 360.75 €
TOTAUX	96 152.57 €	211 537.16 €	310 631.65 €	345 956.58 €	8 188.67 €	158 898.19 €
Résultats de clôture.....		115 384.59 €		35 324.93 €		150 709.52 €
Reste à réaliser.....		115 384.59 €		35 324.93 €		150 709.52 €
TOTAUX CUMULES		115 384.59 €		35 324.93 €		150 709.52 €
RESUL.TATS DEFINITIFS		115 384.59 €		35 324.93 €		150 709.52 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT (17 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention – 1 exclu)</b>					
Résultats reportés.....	25 367.77 €			57 293.84 €	25 367.77 €	57 293.84 €
Opérations de l'exercice.....	69 061.86 €	75 386.77 €	96 445.13 €	113 928.28 €	165 506.99 €	189 315.05 €
TOTAUX	94 429.63 €	75 386.77 €	96 445.13 €	171 222.12 €	190 874.76 €	246 608.89 €
Résultats de clôture.....	<b>19 042.86 €</b>			<b>74 776.99 €</b>		<b>55 734.13 €</b>
Reste à réaliser.....						
TOTAUX CUMULES	<b>19 042.86 €</b>			<b>74 776.99 €</b>		<b>55 734.13 €</b>
RESULTATS DEFINITIFS	<b>19 042.86 €</b>			<b>74 776.99 €</b>		<b>55 734.13 €</b>

## 5) Affectation des résultats 2020 aux budgets 2021 :

*Voir annexes*

## 6) Demande de subvention – Equipement du CPI de Froideconche :

Le Maire expose : « La commune envisage de procéder à l'achat d'équipements divers au profit du CPI de Froideconche. Après sollicitation de devis auprès de diverses entreprises, les devis retenus sont les suivants :

ENTREPRISE	LIBELLE	HT	TTC
TPL	Portatif	1 775.61 €	2 130.73 €
Denis COLLIGNON	A.R.I. + Masque + bouteille acier	1 324.00 €	1 324.00 €
UGAP	Combinaison anti-frelons	233.98 €	280.78 €
TOTAL		3 333.59 €	3 735.51 €

Il est possible d'obtenir une subvention auprès du Département de la Haute-Saône au titre de la fiche A6 du Guide des Aides, intitulée « Equipement des Centres de Première Intervention ». Aussi, je vous demande de m'autoriser à solliciter les financeurs potentiels pour obtenir une subvention dans le cadre de cet investissement. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention) :

- AUTORISE le Maire à solliciter les organismes financeurs dans le but d'obtenir une subvention dans le cadre de l'achat d'équipement au profit du CPI de Froideconche.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## 7) Demande de subvention Ecole Numérique :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la restructuration des bâtiments communaux, et plus particulièrement la construction de l'école, une dernière opération s'inscrit dans la continuité de ce projet, à savoir l'équipement numérique de cette dernière. Dans le but d'obtenir des subventions pour ce projet, une délibération sollicitant les partenaires publics est nécessaire. Cette dernière est un élément indispensable dans la constitution des dossiers de demandes de subventions.

Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention), le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les financeurs (DETR, Région, Département, Education Nationale...) selon le plan de financement annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- EN CAS DE NON-PERCEPTION, la commune autofinancera les dépenses.

## 8) Demande de subvention – vidéoprotection – caméra supplémentaire :

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la vidéoprotection, la nécessité d'installer une caméra supplémentaire est apparue. Cette opération s'élève à 7 000 € HT soit 8 400.00 € TTC. Dans le but d'obtenir des subventions pour ce projet, une délibération sollicitant les partenaires publics est nécessaire. Cette dernière est un élément indispensable dans la constitution des dossiers de demandes de subventions.

Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention), le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les financeurs (DETR, FIPD...) selon le plan de financement annexé à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- EN CAS DE NON-PERCEPTION, la commune autofinancera les dépenses.

## 9) Adoption règlement de l'étang communal – fixation des prix des cartes de pêche :

Le Maire expose : « Suite aux travaux de la commission Etang Communal, nous proposons au vote les tarifs suivants pour les cartes de pêche, ainsi que l'adoption du règlement en annexe. »

Pour rappel :

### TARIFS DES CARTES DE PECHE

- ◆ annuelle «extérieurs» (jaune) : 42€
- ◆ annuelle «résidents» (sur présentation justificatif : facture EDF,GDF, eau) (blanche) : 40€

- ◆ mensuelle (rose ou bleue) (30 jours) : 22€
- ◆ handicapé (sur présentation de la carte) ou enfant de 10 à 15 ans (rose) : 20€
- ◆ journée (verte) : 10 €

- particularités : ► une seule carte par pêcheur, personnelle et nominative, gratuite pour les enfants de moins de 10 ans sous la responsabilité d'un adulte, si ce dernier ne pêche pas, il n'a pas besoin de carte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité (18 voix pour - 0 voix contre, 0 abstention)**,

- ADOPTE le règlement de l'Etang Communal pour l'année 2021 ci-annexé.
- VALIDE la proposition du tarif des cartes de pêche de la commission Etang Communal.

#### **10) Convention SIED extension réseau :**

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau de distribution publique d'électrification et de l'installation communale d'éclairage public pour un lotissement privé et propose que la commune reste maître d'ouvrage de l'installation d'éclairage public afin d'autoriser le raccordement de cette nouvelle installation à celle existante.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'**unanimité (18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention) :**

**APPROUVE** le programme des travaux présentés par Monsieur le maire.

**DEMANDE** au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le maire.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière prévisionnelle annexées à la présente délibération.

**DECIDE** de retenir, pour leurs qualités esthétiques et techniques, les matériels d'éclairage public du type de ceux décrits par Monsieur le maire.

**PRECISE** que la participation financière demandée par le SIED 70 sera à la charge de la SCI SOLVERT.

**S'ENGAGE** à verser au SIED 70 une somme d'environ 2 180.97 €, après les travaux compte tenu que cette somme sera reversée à la commune 2 ans après ces travaux, par le Fonds de compensation pour la TVA, sur présentation d'une fiche que le SIED 70 transmettra à la commune dès l'achèvement des travaux.

#### **11) Modification de l'indemnité du maire :**

Le Maire expose : « Nous avons récemment appris que le seuil brut à partir duquel les indemnités du Maire sont soumises à l'URSSAF au même titre que tout salarié, est de 1 714.00 € Brut. En maintenant, le pourcentage de 45% de l'indice terminal de la fonction publique, la commune subirait une augmentation significative des charges patronales (de 70 € à 620 € environ par mois pour la seule indemnité du Maire). Par conséquent, dans le but de faire réaliser des économies à la commune, nous vous proposons d'appliquer le taux de 35% à compter du 25 février 2021, puis de 44% à partir du 1er mars 2021 afin de rester en-dessous de ce seuil de 1 714.00 € brut. ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité (18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention)**, DECIDE :

**\*\* D'appliquer les taux suivants :**

- Maire : pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique : 35% à compter du 25 février 2021
- Maire : pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique : 44% à compter du 1er mars 2021
- Les taux concernant les indemnités des autres élus demeurent inchangés.

**\*\* D'inscrire les crédits nécessaires au BP communal 2021**

**\*\* D'avaliser le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux délégués ci-annexé.**

#### **12) Acquisition parcelles A 1200 et A 1201 – Rue des Noiselières :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité (18 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention)**, DECIDE de :

- PROCEDER à l'acquisition pour la somme de 3 500.00 € des parcelles cadastrées section A N°1200 (d'une contenance de 2a 40ca) et A N°1201 (d'une contenance de 5a91ca) sises « Rue des Noiselières. La Commune prendra en charge les frais de notaire, liés à cette acquisition.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition de parcelle.

Les crédits budgétaires ont été ouverts à l'article 2111/21.

**13) Bornage et vente – cession de terrain :**

M. le Maire fait part de la demande de l'entreprise DENIS CYCLES en vue d'acquérir la bande de terrain au lieu-dit Champ de la Pigne en bordure de la parcelle sur laquelle est situé son bâtiment.

Il conviendrait donc de faire mesurer cette bande de terrain par un géomètre et de la faire enregistrer aux services de la publicité foncière.

L'exposé du maire entendu, après avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention), le conseil municipal décide :

- ▶ d'autoriser le maire à faire procéder au bornage de cette partie de parcelle de terrain, dont les frais seront à la charge de l'acheteur, en mandatant un géomètre pour en déterminer les limites ;
- ▶ la faire enregistrer aux services de la publicité foncière ;
- ▶ de la vendre au prix de 50 € le m<sup>2</sup>, les frais de la vente restant à la charge de l'acheteur ;
- ▶ de donner pouvoir au maire pour la signature des documents d'arpentage, du ou des actes notariés et de tout document se rapportant à ce dossier.

**14) Autorisation des dépenses d'investissement :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention) DECIDE :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021 de la Commune ainsi que de ses budgets annexes, d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de :

Article	Budget Communal	
	BP 2020	25%
2111	20 000.00 €	5 000 €
2117	20 000.00 €	5 000 €
21318	124 000.00 €	31 000.00 €
2151	45 300.00 €	11 325.00 €
2152	48 500.00 €	12 125.00 €
21534	15 200.00 €	3 800.00 €
21568	6 000.00 €	1 500.00 €
2158	500.00 €	125.00 €
2184	100 000.00 €	25 000.00 €
2188	1 400.00 €	350.00 €
2313	2 480 000.00 €	620 000.00 €
2315	63 999.63 €	15 999.91 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 924 899.63 €</b>	<b>731 224.91 €</b>

Article	Budget Eau	
	BP 2020	25%
2188	1 000.00 €	250.00 €
2315	232 896.08 €	58 224.02 €
<b>TOTAL</b>	<b>233 896.08 €</b>	<b>58 474.02 €</b>

Article	Budget Assainissement	
	BP 2020	25%
	NEANT	NEANT
<b>TOTAL</b>	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>

**15) Validation des avenants du MAPA Restructuration des Bâtiments Communaux :**

Le maire expose : « Nous avons été destinataires d'un nouvel avenant (moins-value) concernant le marché de restructuration des bâtiments communaux. Aussi, afin de prendre en compte cette nouvelle modification, nous devons prendre une délibération pour les valider. Cet avenant est le suivant :

LOT N°	ENTREPRISE	MONTANT HT	OBJET DE LA MODIFICATION
10 –CLOISONS / ISOLATION	CLERC	- 5 100.00 €	Plafond école élémentaire
Soit une moins-value de 5 100.00 € HT sur le lot N° 10			

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (18 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention) :

VALIDE cet avenant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**QUESTIONS DIVERSES**

**CCPLX : La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil a renoncé au transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au Président de la CCPLX.**

**Séance levée à 21h07**